

1. *Débitrice*: 7.-Marécottes SA

2. *Remarques*: Le juge II des districts de Martigny et St-Maurice rend public, conformément à l'art. 308 LP, que, par décision du 6 novembre 2002, il a pris acte du retrait de la requête de sursis concordataire déposée le 9 juillet 2002 par 7.-Marécottes SA, intervenu le 22 octobre 2002.

Le juge II: Christophe Joris

Tribunal de Martigny et St-Maurice  
1920 Martigny

(00726648)